

Communiqué No 2009003 du 23.10.2009 : Consultation sur le projet de nouvelle ORTV

Publicité Romande a pris connaissance du projet de modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision.

De manière générale, Publicité Romande est satisfaite de ce développement qui augmente l'offre publicitaire et apporte une simplification bienvenue dans différents domaines ; même si elle aurait souhaité une plus large libéralisation.

Nous saluons en particulier :

- Le développement d'une nouvelle opportunité d'offre publicitaire : le « Single-Spot (18 ORTV)
- La libéralisation partielle des interruptions publicitaires (18 et 22 ORTV)
- La libéralisation dans le contenu des citations de sponsoring qui pourront contenir des éléments à caractère publicitaire pour autant qu'elles n'incitent pas directement à la conclusion d'un acte juridique (20 ORTV)
- L'alignement sur la législation européenne des règles sur le placement de produits en imposant la signalisation de celui-ci et avant et à la fin de l'émission (21 ORTV)
- L'introduction de la publicité et du sponsoring dans l'offre en ligne de la SSR pour les contenus de sport et de divertissement (23 ORTV)

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Claude Miffon, Chef des Affaires publiques 079 342 89 20

A propos de Publicité Romande – Publicité Romande est une marque de la Fédération romande de publicité FRP, organisation faîtière de la publicité en Suisse romande créée en 1929. Publicité Romande défend l'industrie publicitaire en Suisse romande. Elle siège notamment auprès de Publicité Suisse PS, de la Commission suisse pour la Loyauté, de la Fondation statistique suisse en publicité, du centre de formation SAWI, de la commission des utilisateurs de la REMP et de la fondation Mediapulse. Publicité romande est également propriétaire de Com.In Sàrl, société éditrice du journal Com.In.
Président : François Besençon (079 446 18 12) ; Secrétaire Général : Alfred Haas (079 620 66 66)